

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22567

présenté par

Mme Wonner, Mme Bagarry, Mme Yolaine de Courson, M. Cabaré, M. Vignal, Mme Michel,
Mme Lenne, Mme Thill, M. Thiébaud, M. Barbier, M. Bois, Mme Fontenel-Personne, Mme Kuric,
Mme Mörch, Mme Meynier-Millefert, M. Orphelin, Mme De Temmerman, M. Cesarini et
M. Julien-Laferrière

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.